

Assemblée générale

Projet d'ordre du jour

Mercredi 20 septembre 2023 (13h30 – 15h15 CET)

Copa Cogeca (Meeting Room A), Rue de Trèves 61, 1040 Brussels

Interprétation en EN, ES, FR

Déjeuner

13h30 Accueil de la Présidente, Yobana Bermúdez

13h35 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (27.01.23)

13h40 Le pacte vert européen en relation avec la politique commune de la pêche et les marchés

- Discours liminaire de Delilah Al Khudhairy, Directrice, MARE A
- Échange de vues

14h15 Programme de travail de l'année 8 (2023-2024)

- Présentation des priorités et des livrables par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général
- Présentation du budget par Dawlat Bik, agent financier
- Approbation du programme de travail et du budget annuel

14h45 Programme de travail de l'année 7 (2022-2023)

- Mise à jour sur les priorités et les résultats attendus par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général
- Mise à jour des comptes par Dawlat Bik, agent financier

15h00 Statuts

- Approbation des modifications des Statuts, conformément au Code des sociétés et associations de Belgique

15h10 Divers

15h15 Fin de la réunion

Pause-café



Version annotée

Type	Objet	Contexte	Objectif	Documents
Information	Pacte vert européen	En décembre 2019, la Commission a publié le pacte vert pour l'Europe, qui comprend la stratégie de la ferme à la table. Plusieurs initiatives ont une pertinence directe et indirecte pour le marché européen des produits de la pêche et de l'aquaculture et sont couvertes dans les programmes de travail des années 7 et 8.	Échange de vues avec la directrice de MARE A.	- Communication COM - Communication COM - Document d'information - Programme de travail
Décision	Programme de travail de l'année 8	L'année opérationnelle du MAC correspond du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au règlement intérieur, le comité exécutif prépare le plan stratégique et le budget pour l'année opérationnelle suivante. Conformément aux règles financières applicables, le projet doit être soumis à la DG MARE deux mois avant le début de la nouvelle année opérationnelle. Conformément au Règlement intérieur, l'Assemblée générale approuve le programme de travail et le budget. À la suite du passage à une approche forfaitaire par la DG MARE, 50 % des livrables du programme de travail doivent être atteints pour recevoir la subvention annuelle intégrale.	Présentation du projet de programme de travail et du projet de budget. Approbation formelle du programme de travail et du projet de budget de l'année opérationnelle à venir.	- Projet de programme de travail (par e-mail / Espace Membres) - Projet de budget (par e-mail) / Espace Membres)
Information	Programme de travail de l'année 7	L'année opérationnelle en cours se terminera le 30 septembre 2023. Jusqu'à deux mois après la fin de l'année, le Secrétariat devra soumettre un rapport final à la Commission européenne expliquant la mise en œuvre du programme de travail et du budget.	Mise à jour sur la mise en œuvre des priorités et des livrables de l'année opérationnelle en cours. Mise à jour sur les comptes.	- Programme de travail
Décision	Statuts	Le MAC a une existence légale en Belgique. En raison d'une révision législative du Code des sociétés et des	Approbation de la mise à jour des Statuts.	- Statuts

		associations de Belgique, les statuts doivent être mis à jour.		- Projets de statuts (par email / Espace Membres)
--	--	--	--	---

DRAFT